

Mairie de Bacqueville-en-Caux

Canton de Luneray

ARRONDISSEMENT de DIEPPE
SEINE-MARITIME

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n °18 - 2026 du 27 janvier 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SARL ADCOM, sise 170 impasse du Bout La Haut – 76390 Criquiers, en vue d'obtenir un arrêté de circulation dans le cadre de travaux de dépose de câbles télécom hors service, dans la rue Jules Morel, la rue A. Mouquet, et la route de Pierreville (RD 107) à Bacqueville-en-Caux. Les travaux sont prévus à partir du 9 février 2026, d'une durée de 10 jours.

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SARL ADCOM, est autorisée à ouvrir les plaque France Télécom et de déposer les câbles télécom hors service avec l'aide d'un treuil, dans la rue Jules Morel, la rue A. Mouquet, et la route de Pierreville (RD 107) à Bacqueville-en-Caux, à partir du 9 février 2026. Pendant toute la durée des travaux et dans la zone des travaux la circulation sera réduite à une voie et alternée par des panneaux de signalisation.

Article 2 : Des mesures et une signalisation appropriée devront être mises en place pour la sécurité des usagers par l'entreprise SARL ADCOM. A la fin des travaux, la rue devra être nettoyée et remise en état.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise SARL ADCOM, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 27 janvier 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

